

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2010

Présents : Alain HUGUENIN
Linda MARCHAL
Edith PACAUD
Sylvie MOUTARLIER
Isabelle JEAN/DEPORTE
Marcelle GEHENDEZ
Claude JEANNIN
Alain LE BAIL
Pierre LAB
Didier FRICKER
Albert RUCHTY

Absents excusés : Véronique GIAMBAGLI (procuration à Pierre LAB)
Jean DOUCELANCE
Christophe BOULAT
Michel POMODORO

1. Didier FRICKER est nommé secrétaire de séance.
2. Approbation du Cr du conseil du 11 décembre 2009 après correction de Pierre LAB
Vote : Unanimité
3. Participation aux frais de scolarité 2008/2009 :
La commune de Belfort nous a fait parvenir les tarifs applicables aux communes dont certains de leurs enfants sont scolarisés à Belfort pour les dépenses de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2008/2009, à savoir :

371.23 € pour un élève en maternelle
280.72 € pour un élève en primaire.

Pour information : le coût réel du service pour l'année scolaire 2008/2009 s'élève à Chèvremont à :

255.49 € pour un élève en primaire
772.25 € pour un élève en maternelle
- 1 enfant concerné
- La différence de coût entre un élève de maternelle et un élève de primaire à Chèvremont s'explique par l'emploi des 2 ATSEM.

Vote : Unanimité

4. Location terrain communal :

Madame TAVERNIER Brigitte cessant officiellement son activité agricole au 31/12/2009, deux agriculteurs seraient intéressés pour louer les terrains exploités par Madame TAVERNIER Brigitte (Monsieur CHARNOT Michel domicilié à Chèvremont et Monsieur HELBING Gérard domicilié à Fontenelle.

- Il s'agit de fermage annuel concernant du terrain de catégorie C.
- Re conduite des tarifs en cours, à savoir 81.77 €/ha (Fourchette basse 72.24 €, fourchette haute 90.30 €).
- Mr CHARNOT est intéressé par 1ha 2a 55ca rue des pages.
- Mr HELBING est intéressé par 4ha 49 a 13 ca coté Fontenelle.

Vote : Unanimité

5. Demande d'achat d'un terrain communal :

Monsieur HUGUENOT Michel domicilié 1rue des Floralies, serait intéressé par l'achat d'une bande de terrain communale située devant sa propriété; ceci dans le but d'aligner sa propriété par rapport à la voirie communale

- Représente 170m² qui seront estimés par les domaines.
- La commune réserve 1 largeur pour des trottoirs ou autres futurs.
- Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Vérification par la commune qu'il n'y a pas de passage de servitudes ou autres.

Vote : Unanimité

6. Demandes de subventions :

- FNATH : **Vote : contre à l'unanimité**
- AS Chèvremont (extension vestiaire pour local à ballons) : Mr Alain LEBAIL propose que l'achat des matériaux soit supporté par la commune en justifiant le fait que le bâtiment est communal. **Vote : pour à l'unanimité**
Ne pas oublier de préciser un montant maximum estimé par le club à 2500 € et sur présentation des factures.
- Jeunesse plein air : **Vote : contre à l'unanimité**

7. Marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancien presbytère :

Suite à des travaux supplémentaires (installation de châssis pour le local change bébés, une plus value de 1365.80 € est à opérée sur le marché initial. La CAO ayant validé cet avenant, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer et d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires (concerne MEYER ISOLATION)

Vote : pour à l'unanimité

8. Demande de subvention au titre de la DGE :

Par courrier en date du 06 janvier 2010, Monsieur le Préfet nous ayant fait parvenir la liste des catégories d'investissements prioritaires pour 2010 parmi lesquelles figurent les travaux de voirie et de patrimoine. Des travaux de construction de trottoirs et de remplacement de vitres sur le bâtiment des écoles étant programmés en 2010, il a été décidé de déposer un dossier de demande de subvention pour chaque type de travaux à savoir :

- la construction de trottoir Rue de Bessoncourt (estimation à 90 993 € TTC)
- le remplacement de vitres et de la porte d'évacuation de l'école (estimation à 10 944 € TTC)

Vote : pour à l'unanimité

9. Demande de subvention au titre des amendes de police :

Deux types de travaux peuvent être subventionnables au titre des amendes de police :

Les transports en commun et la circulation routière. Un projet de création d'une aire de stationnement des bus présenté par Alain LE BAIL étant à l'étude, un dossier sera déposé.

- Par ailleurs une réflexion est engagée sur 3 entrées de village à traiter en priorité :
 - a) Bessoncourt
 - b) Fontenelle suite à la sortie du nouveau lotissement sur la ville déplacer le panneau CHEVREMONT
 - c) Vézelois

Vote : pour à l'unanimité

10. Travaux ONF :

Le programme de travaux proposé par, les services de l'Office National des Forêts pour l'année 2010 concerne les parcelles 11-12-22-28-30 et 32 pour un coût total TTC de 3 789.43€ (1 242.77 € en investissement et 2 546.66 € en fonctionnement).

- Travaux concernant le nettoyage, préparation et replantation

Vote : pour à l'unanimité

11. Demande de remise gracieuse de pénalités :

Par courrier en date du 10 décembre 2009, Monsieur le trésorier de Belfort nous a fait parvenir une demande de remise gracieuse de pénalités qui ont été appliquées à Monsieur GELEY pour non paiement dans les délais de la taxe locale d'équipement due au titre du permis de construire n° PC02607E0011. Le montant de pénalités est de 63.35 €.

Vote : contre à l'unanimité

Nul n'est censé ignorer la loi en cas de non paiement dans les délais.

12. Participation de la commune à la sortie ski :

Dans le cadre du centre de loisirs organisé par la commune de Chèvremont, il est proposé des journées glisse au Markstein. Le coût est de 56,50 € la journée (journée glisse 47 € + 8.50 € de location de matériel + 1 € de location de casque).

En 2009, une même activité avait été organisée et la commune avait versé une participation par jour et par enfant de 10 €. Accord est donné pour le versement de la même participation qu'en 2009 mais uniquement pour les enfants de Chèvremont

Vote : pour à l'unanimité

13. Renouvellement convention avec les FRANCAS :

Par délibération en date du 15 février 2008, la commune avait signé avec les Francas du territoire de Belfort une convention relative à l'accompagnement de la commune dans le cadre de ses activités en direction des enfants durant leurs temps libres. Cette convention étant arrivée à échéance, les Francas nous proposent de la renouveler aux mêmes conditions que précédemment (affiliation 55€- 5 € par tranche de 100 journées d'animation enfant, 123 € par mois pour l'accompagnement de la commune et du

personnel communal chargé des fonctions d'animation. Les autres prestations (formation, stages divers, personnels mis à disposition) seront facturées au coût réel

- Accord pour le renouvellement pour la période du 04 janvier 2010 au 31 décembre 2011

Vote : pour à l'unanimité

14. Questions et Informations diverses :

- Vente local ancienne crèche : Publicité pour mise en vente ou location en précisant que la préférence sera donnée à une profession de santé afin de créer un pôle médical. Une nouvelle estimation des domaines sera demandée.

Vote : pour à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle que le 13 février 2010 à 11h00 aura lieu en mairie la vente aux enchères de la maison de Madame TREMOLE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par les membres des paroisses Sainte Trinité de Chèvremont et François d'Assise de Montreux-Château afin d'organiser un repas le 07 mars 2010 dans la salle de restauration de l'école La Providence au profit du peuple haïtien.

Monsieur Alain HUGUENIN informe que les travaux de dépressage dans la parcelle 11 sont bien avancés et remercie les personnes qui ont pris part au marquage des bois à façonner.

Monsieur KOENIG demande s'il y aurait possibilité de faire évacuer la cuve à fioul de l'église devenue inutile du fait de l'installation du chauffage au gaz.

Monsieur Alain LE BAIL intervient et propose de se renseigner pour voir s'il ne serait pas possible de remplir cette cuve avec du sable ou du ciment.

Monsieur Pierre PACAUD fait part de son mécontentement vis-à-vis des services de la CAB qui ont modifié le contrat initial d'assainissement sans en avertir qui que ce soit et imposant aux propriétaires de nouvelles obligations. Est-ce bien légal ?

Monsieur Lucien WALTER demande pourquoi la date des conseils municipaux n'apparaît pas dans les journaux locaux (Est Républicain et Pays). Madame MARCHAL précise que l'information est transmise. Elle informe également que les dates et l'ordre du jour des conseils municipaux apparaissent sur le site internet de la commune, sont affichés en mairie et paraissent dans le bulletin d'informations mensuel Info & Actu lorsque cela est possible. Mr RUCHTY rappelle que seul l'affichage en mairie est obligatoire.

Plus aucune personne n'ayant de questions, la séance est levée à 23h00.